



PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

**AVIS DE PROMULGATION  
POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-488**

QUE :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 8 avril 2026 le règlement numéro 2026-488 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2015-363 de la municipalité de Rivière-Bleue.

L'objet de ce règlement porte sur la modification du plan d'urbanisme.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h; et  
du lundi au jeudi entre 13 h et 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À RIVIÈRE-BLEUE, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.**

Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du Code municipal)**

*Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 11 heures et 12 heures, ce troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité de Rivière-Bleue [www.riviere-bleue.ca](http://www.riviere-bleue.ca) les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.*

Directrice générale